RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 21 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Basse-Terre

NOR = JUSB1835570S

Le premier président de la cour d'appel de Basse-Terre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi nº 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Basse-Terre en date du 07 décembre 2018,

Décide:

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Basse-Terre :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	Mme Malika DEROS	Mme Gertrude TOI
CGT	Mme Astrid POTRISA	Mme Catherine THEOR
SDGF.FO	Mme Sandra NAPRIX- RANCE	Mme Laurette BOUCAUD
C.JUSTICE	M.Abel BONALAIR- TREBLA	Mme Marie-José ACHERON

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Basse-Terre, le 21 décembre 2018.

P/Le premier président empêché,

Gaëlle BUSEINE